

## MRC de Témiscamingue

Angliers \* Béarn \* Belleterre \* Duhamel-Ouest \* Fugèreville \* Guérin \* Kipawa \* Laforce \* Laniel (TNO) \* Latulipe-et-Gaboury \* Laverlochère \* Lorrainville \* Moffet \* Nédélec \* Notre-Dame-du-Nord \* Rémigny \* St-Bruno-de-Guigues \* St-Édouard-de-Fabre \* St-Eugène-de-Guigues \* Témiscaming \* Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 ● Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
Téléphone: 819 629-2829 / Ligne sans frais: 1 855 622-MRCT (6728) ● Télécopieur: 819 629-3472
Courriel: mrc@mrctemiscamingue.gc.ca ● Site Internet: www.mrctemiscamingue.org

## Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Témiscamingue – pour 2015

Le 17 décembre 2014, le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue a adopté une résolution amorçant la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Celui-ci a été révisé de janvier 2015 à octobre de la même année. Le 21 octobre 2015, le projet de PGMR a été adopté par le conseil des maires.

Le projet de PGMR modifié, pour tenir compte des commentaires et recommandations reçus lors des consultations publiques (tenues les 24, 30 et 31 mars 2016), est actuellement en période d'analyse par le MDDELCC. Nous avons donc rédigé le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR en fonction des mesures prévues dans la première version du PGMR.

Par contre, ce dernier étant entré en vigueur le 25 janvier 2005, plusieurs mesures prévues dans cette première version ne sont plus d'actualité et/ou ont été modifiées ou bonifiées depuis. Il s'agit du troisième rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC.

Voici donc les mesures qui étaient prévues au premier PGMR (point 4.3 – Scénarios de gestion des matières résiduelles) et ce qui en est actuellement :

N°	Mesure (point du PGMR)	Description	Responsable	Échéancier prévu à l'époque	Avancement et/ou mesure actuelle
1	Sensibilisation et information (4.3.1)	Inclure un volet de sensibilisation afin de faire valoir le principe des « 3RV-E » dans l'ordre.	MRCT	En continu	La MRC a mis en place une <i>Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics.</i> Cette Politique est entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2015 et a pour objectifs de définir les principes de base et les actions à réaliser afin de réduire les impacts environnementaux, en visant l'organisation d'événements zéro déchets.  Elle vise, en effet, la prise en charge de la gestion des matières résiduelles, par les organisateurs des événements qui se tiennent sur le territoire de la MRC de Témiscamingue et à sensibiliser les participants, employés, bénévoles, fournisseurs et commanditaires à la bonne gestion des matières résiduelles au Témiscamingue.

N°	Mesure (point du PGMR)	Description	Responsable	Échéancier prévu à l'époque	Avancement et/ou mesure actuelle
					De plus, au courant de l'été 2015, la MRC a mis à jour son site Internet, principalement la section concernant la gestion des matières résiduelles afin de le rendre plus facile d'accès. Le lancement du site a été réalisé le 21 septembre 2015. Une nouvelle campagne d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) a également été lancée.
					Le concept de cette campagne consistait à :
					<ul> <li>Mettre en place une stratégie médiatique différente, axée sur l'humour afin de solliciter l'intérêt de la population, c'est-à-dire par la production de capsules vidéo en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire.</li> </ul>
					Miser sur les réseaux sociaux.
					<ul> <li>Diriger les gens vers le site web de la MRC (centre névralgique où toutes les informations pertinentes concernant la gestion des matières résiduelles y seraient réunies).</li> </ul>
					• Revamper le site Internet de la MRC afin qu'il soit plus simple et plus dynamique pour les applications des téléphones intelligents.
					<ul> <li>Préparer des capsules de type « Trucs et astuces » en fonction des problématiques vécues chaque saison (pour les journaux communautaires).</li> </ul>
					Donc, depuis septembre 2015, des capsules vidéo sont mises en ligne sur le Facebook et le site Internet de la MRC (environ aux 4 semaines) et des Trucs et astuces sont également publiés sur le Facebook et envoyés aux journaux communautaires (2 fois par mois).

N°	Mesure (point du PGMR)	Description	Responsable	Échéancier prévu à l'époque	Avancement et/ou mesure actuelle
2	Conserver les dépôts en tranchée (DET) - pour les matières sans potentiel de mise en valeur (4.3.2)	Lors de l'entrée en vigueur du PGMR, il était encore permis d'exploiter des DET. La MRC voulait donc les conserver en obtenant certaines dérogations (norme du 2 000 habitants desservis par DET et norme du 100 km d'un LES). Il était également prévu de modifier	MRCT	2007-2008	Afin de respecter le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), la MRCT a fermé l'ensemble de ses DET en septembre 2011. Depuis cette date, la MRCT achemine ses déchets au lieu d'enfouissement technique (LET) de Rouyn-Noranda (Multitech Environnement).
	on valear (1.6.2)	les DET en DET de 2 <sup>e</sup> génération.			Toutefois, la MRC travaille actuellement sur un projet d'incinérateur à déchets avec valorisation énergétique.
3	Composteur - pour les matières putrescibles (4.3.3)	Projet (expérimental) d'acquisition de composteurs (biodigesteurs) manufacturés par une entreprise locale.	MRCT	Non défini	Ce projet ne s'est pas réalisé, étant donné que la MRC a plutôt misé sur la plateforme de compostage municipal.
4	Compostage municipal - pour les matières putrescibles (4.3.4)	Aménager une plateforme de compostage municipal pour les municipalités de plus de 1 000 habitants (Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, St-Bruno-de-Guigues et Ville-Marie) et une deuxième (de plus petite dimension) pour la ville de Témiscaming. Les secteurs de villégiature, les rangs et les campagnes ne seront pas desservis par la collecte à 3 voies.	MRCT	2005-2008	Une plateforme de compostage municipal a été implantée à l'automne 2011 pour l'ensemble de la population du Témiscamingue.
5	Compostage domestique - pour les matières putrescibles (4.3.5)	Le compostage domestique sera privilégié pour toutes les municipalités non desservies par la plateforme de compostage municipal (municipalités de moins de 1 000 habitants), les secteurs de villégiature, les rangs et les campagnes.	MRCT	2005-2008	Plusieurs composteurs domestiques ont été vendus à la population entre 2001 et 2011. Toutefois, à compter de décembre 2011, toute la population du Témiscamingue avait accès à une collecte de porte-àporte pour les matières organiques (putrescibles).
6	Collecte de porte-à- porte - pour les matières recyclables et les matières putrescibles (4.3.6)	Une collecte de porte-à-porte à 2 et/ou 3 voies sera instaurée sur le territoire du Témiscamingue. Pour les matières recyclables, la collecte porte-à-porte visera les municipalités de plus de 500 habitants.	MRCT	2004-2008	L'ensemble de la population de la MRCT est desservi par une collecte porte-à-porte des matières recyclables depuis octobre 2007 et depuis décembre 2011 pour les matières organiques.
7	Collecte par apport volontaire - pour les matières recyclables (4.3.7)	Continuer et/ou implanter la collecte par apport volontaire pour les municipalités de moins de 500 habitants et pour les secteurs de villégiature.	MRCT	2004	Il n'y a plus aucune collecte par apport volontaire pour les matières recyclables depuis octobre 2007. Tous ont accès à une collecte porte-à-porte.

N°	Mesure (point du PGMR)	Description	Responsable	Échéancier prévu à l'époque	Avancement et/ou mesure actuelle
8	Dépôts permanents - pour les résidus domestiques dangereux (RDD) (4.3.8)	Implanter des bacs de récupération pour les RDD, à raison d'un bac pour chaque tranche de 2 000 habitants (3-4 pour le secteur centre, 1-2 pour le secteur sud, 1 pour le secteur nord et 1 pour le secteur est).	MRCT	2004-2005	Depuis 2009, 17 municipalités sur 21 possèdent des points de dépôts pour tous les RDD (peinture, huiles, piles, fluocompactes, RDD organiques, etc.).
9	Ressourcerie et comptoirs familiaux - pour les autres matières résiduelles ayant un potentiel de mise en valeur (4.3.9)	Étudier la possibilité d'agrandir et/ou élargir les matières acceptées par les comptoirs familiaux existants, mettre sur pied des collectes annuelles pour les encombrants, etc. Un projet de ressourcerie est aussi à l'étude par un comité en environnement.	MRCT	2004-2006	La majorité des municipalités ont implanté des relais d'écocentre locaux (REL) sur leur territoire. Ces REL permettent aux citoyens d'y apporter leurs résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), le métal, bois et autre encombrant ne pouvant pas être collecté via les bacs de 360 ou 1100 litres. Aussi, plusieurs municipalités effectuent des collectes d'encombrants chaque année. Pour ce qui est des comptoirs familiaux, ceux-ci acceptent diverses matières en fonction de leur espace (vêtements, petits meubles, articles divers, etc.). Aucune ressourcerie n'a encore vu le jour officiellement, mais le projet est actuellement travaillé avec divers partenaires.
10	Traitement des boues - pour les boues de fosses septiques et les boues municipales (4.3.10)	Acheminer les boues vers la plateforme de compostage municipal en les alternant avec des résidus de bois (des scieries).	MRCT	2007-2008	Les boues de l'ensemble du territoire sont actuellement collectées par une entreprise locale et acheminées vers un des sites conformes (New Liskeard, North Bay ou Val-d'Or).
11	Dépôts permanents - pour les pneus hors d'usage (4.3.11)	Récupérer tous les pneus sur le territoire dans les sites de DET.	MRCT	En continu	Toutes les municipalités qui ont un REL acceptent les pneus hors d'usage. Ceux-ci sont ensuite ramassés par un transporteur accrédité par Recyc-Québec pour être récupéré.

(MRCT, 7 juin 2016 / kp)